

AVENANT N° 1 DE PROLONGATION A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LOGEMLOIRET ET L'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING RELATIVE AU DISPOSITIF ADULTES-RELAIS

ENTRE

L'Agglomération Montargoise Et rives du loing (AME) dont le siège est situé **1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis**, représentée par son **Président**, Jean-Paul BILLAULT,

ET

LogemLoiret dont le siège est situé **6 rue du Commandant de Poli à Orléans**, représenté par son **Directeur Général**, Olivier PASQUET,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Vu la délibération n° 22-297 du Conseil communautaire de l'Agglomération Montargoise du 6 décembre 2022 autorisant la signature de la convention avec le bailleur social LogemLoiret et l'émission de l'appel de fonds selon le barème prévisionnel établi dans cette convention ;

ARTICLE 1 :

Le présent avenant a pour objet de prolonger de 4 mois, soit jusqu'au 30/04/2024, la convention de partenariat entre LogemLoiret et l'Agglomération Montargoise.

ARTICLE 2 :

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Montargis, le 5 décembre 2023.

Le Président de l'Agglomération Montargoise,	Le Directeur Général de LogemLoiret,
Jean-Paul BILLAULT	Olivier PASQUET